



Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS)

SPW – Mobilité infrastructures

Produit statistique

Plan communal de mobilité

Le Plan communal de Mobilité (PCM) permet de doter la commune d'une vision prospective de sa mobilité à court et moyen terme et contribue à la mise en place d'une dynamique d'information, de sensibilisation, de concertation et de coordination des acteurs locaux. Il se découpe en 3 phases comprenant l'établissement d'un diagnostic de la situation existante, la définition d'objectifs et l'établissement de propositions concrètes pour l'amélioration de la mobilité.

1. Contact
2. Présentation
3. Période de référence
4. Mandat institutionnel
5. Confidentialité
6. Politique de publication
7. Format de diffusion
8. Accessibilité de la documentation
9. Gestion de la qualité
10. Pertinence
11. Exactitude et fiabilité
12. Actualité et ponctualité
13. Comparabilité
14. Cohérence
15. Coûts et charges
16. Révision des données
17. Traitement statistique
18. Commentaires
19. Documents liés
20. Variables statistiques

1. Contact	
<i>Organisation</i>	IWEPS
<i>Département</i>	
<i>Prénom</i>	Julien
<i>Nom de famille</i>	JUPRELLE
<i>Fonction</i>	Chargé de recherche
<i>Adresse postale</i>	Route de Louvain-la-Neuve 2, 5001 Belgrade (Namur)
<i>Adresse électronique</i>	j.juprelle@iweeps.be
<i>Numéro de téléphone</i>	+ 32 (0) 81 468 438
<i>Numéro de télécopieur</i>	+ 32 (0) 81 468 412

2. Présentation	
<i>Mots-clés</i>	Mobilité, politique communale, PCM, Déplacement
<i>Domaine</i>	Taxinomie IWEPS : STM 2. Mobilité Taxinomie Statbel : 3.4. Transport
<i>Unité statistique - Titre</i>	
<i>Unité statistique - Description</i>	
<i>Population statistique - Titre</i>	
<i>Population statistique - Description</i>	
<i>Couverture géographique</i>	Wallonie
<i>Couverture temporelle</i>	À partir de 1998
<i>Couverture sectorielle</i>	
<i>Autres couvertures</i>	
<i>Période de base</i>	
<i>Concepts</i>	
<i>Classifications</i>	

3. Période de référence	
<i>Première période de référence disponible</i>	1998
<i>Dernière période de référence disponible</i>	

4. Mandat institutionnel	
<i>Production statistique obligatoire</i>	NA
<i>Référence légale</i>	NA
<i>Partage des données</i>	

5. Confidentialité	
<i>Confidentialité – Politique</i>	NA
<i>Confidentialité – Niveau</i>	Données non confidentielles
<i>Confidentialité - Traitement des données</i>	NA

6. Politique de publication	
<i>Calendrier de diffusion</i>	NA
<i>Accès calendrier de diffusion</i>	NA
<i>Accès de l'utilisateur</i>	Tout internaute a accès à un fichier de données reprenant les valeurs du produit statistique pour toutes les communes via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' (walstat.iweeps.be).
<i>Périodicité</i>	Annuelle

7. Format de diffusion

<i>Format de diffusion</i>	Données et métadonnées téléchargeables via le portail d'informations statistiques locales sur la Wallonie 'WalStat' (walstat.iweeps.be).
<i>Communiqué de presse</i>	
<i>Publications</i>	
<i>Base de données en ligne</i>	
<i>Accès aux microdonnées</i>	NA
<i>Autres</i>	

8. Accessibilité de la documentation

<i>Documentation sur la méthodologie</i>	http://mobilite.wallonie.be/home/outils/plans-de-mobilite.html
<i>Documentation sur la qualité</i>	

9. Gestion de la qualité

<i>Assurance de la qualité</i>
<i>Évaluation de la qualité</i>

10. Pertinence

<i>Besoins des utilisateurs</i>
<i>Satisfaction des utilisateurs</i>
<i>Exhaustivité</i>

11. Exactitude et fiabilité

<i>Exactitude</i>	
<i>Erreur d'échantillonnage</i>	NA
<i>Erreur non due à l'échantillonnage</i>	NA

12. Actualité et ponctualité

<i>Actualité</i>
<i>Ponctualité</i>

13. Comparabilité

<i>Comparabilité - Géographique</i>	Entre communes wallonnes (absence ou présence d'un PCM). Ce genre de plan existe également dans les autres régions mais les données ne sont pas strictement comparables.
<i>Comparabilité - Dans le temps</i>	Au niveau régional seulement (nombre de communes ayant un PCM)
<i>Comparabilité - Sectorielle</i>	NA
<i>Comparabilité - Autre</i>	

14. Cohérence

<i>Cohérence - Interne</i>
<i>Cohérence - Entre domaines</i>

15. Coûts et charges

<i>Coût interne</i>
<i>Coût externe</i>

16. Révision des données

<i>Révision des données - Politique</i>	Pas de politique de révision pour les données élaborées pour ce produit statistique.
<i>Révision des données - Pratique</i>	

17. Traitement statistique

<i>Données de base - Enquêtes</i>	NA
<i>Données de base - Données administratives</i>	<p>FICHER(S) : Liste des communes pour lesquelles un PCM a été approuvé <i>au cours</i> de l'année</p> <p>FOURNISSEUR(S) : SPW - Mobilité et Infrastructures Boulevard du Nord, 8 - 5000 Namur</p> <p>Contact : cartographie.planification.mobilite@spw.wallonie.be</p> <p>REVISION : tous les 12 ans, les PCM doivent faire l'objet d'une mise à jour</p> <p>ACTUALITE : dès que le gestionnaire PCM (un par province) reçoit l'approbation du conseil communal du PCM, l'information est encodée dans la base de données WAMODAM.</p> <p>Données cartographiées en ligne à partir de fin 2014 sur le site http://mobilite.wallonie.be/home.html.</p> <p>Références légales :</p> <ul style="list-style-type: none">• Décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales (M.B. du 13-05-2004, p. 38446)• Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2004 relatif à l'agrément des auteurs de plans communaux de mobilité (M.B. du 30-06-2004, p. 53173)• Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2004 relatif au financement de l'élaboration de plans communaux de mobilité et de la mise en œuvre de plans communaux de mobilité et de plans de déplacements scolaires (M.B. du 30-06-2004, p. 53163)
<i>Données de base - Produits statistiques</i>	NA
<i>Fréquence de collecte des données</i>	Les données sont mise à jour au minimum une fois par an.
<i>Collecte des données</i>	
<i>Validation des données</i>	
<i>Élaboration des données</i>	Les données ont été transmises à l'IWEPS selon un format demandé (par code INS et par période). Pour chaque période, le fichier reçu mentionne les communes pour lesquelles un PCM a été approuvé <i>au cours</i> de l'année. L'élaboration a consisté, pour chaque année, à reprendre les communes qui ont eu un PCM approuvé une des années précédentes. Ainsi, on obtient le 'stock' de communes ayant un PCM approuvé au plus tard à la fin de cette année-là. De cette manière, on peut voir l'évolution du nombre de communes ayant un PCM. L'année d'approbation du PCM a été déduite de la date. En effet, la date précise n'est pas toujours disponible alors que l'année bien. Pour assurer la comparabilité des données, c'est l'année qui est reprise.
<i>Ajustement</i>	

18. Commentaires

19. Documents liés

<i>Titre</i>	<i>URL</i>

20. Variables statistiques

<i>Titre</i>	<i>Définition</i>	<i>Unité/Nomenclature</i>
Code INS	Code INS de l'entité	REFNIS
Entité administrative	Nom de l'entité	
PCM	Existence d'un PCM terminé dans la commune	oui – non
Année d'approbation	Année où le PCM a été approuvé par le CC (Conseil Communal) de la commune concernée.	YYYY